

RECEVU LE 25/06/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 30/06/2023
MISE EN LIGNE LE 30/06/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE



2023/...

Direction des Services Techniques
Service voirie - SB

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

ARRETE n° 23-341

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC UN « ETE A FRANCONVILLE » PLAINE DU 14 JUILLET INSTALLATION D'UN MANEGE ENFANTIN DU 8 JUILLET AU 10 AOUT 2023

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2.

VU la délibération n°20 du Conseil Municipal en date du 10 février 2022 fixant le tarif d'occupation du domaine public.

VU la demande présentée par le **Service Politique de la Ville** tendant à obtenir l'autorisation d'installation un manège enfantin dans le cadre de la manifestation « un été à Franconville »

CONSIDERANT qu'il est interdit d'émettre des bruits gênants par leur intensité ou leur forte charge informative (Loi du 25 Novembre 1990, Circulaires Ministérielles des 23 Mai 1960 et 30 Octobre 1996, Arrêté Préfectoral du 1^{er} Février 1964).

CONSIDERANT qu'à l'occasion de circonstances particulières des dérogations ponctuelles peuvent être accordées dans des conditions très restrictives notamment lors de cérémonies, foires et fêtes de quartier.

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il convient de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est autorisée l'installation d'un manège enfantin, tenu par **Monsieur Jim GOT** – Orly New, 48 Route de Normandie (80290) LIGNIERES-CHATELAIN, Plaine du 14 juillet du **8 juillet au 10 août 2023 inclus de 14h00 à 21h00** dans le cadre de l'opération « un été à Franconville ».

ARTICLE 2 :

Est autorisée l'utilisation d'une sonorisation fixe du **8 juillet au 10 août 2023 du 14h00 à 21h00**.

ARTICLE 3 :

Monsieur Jim GOT s'acquittera d'une redevance de **7 €** par jour pendant 24 jours pour 30m² d'occupation autorisée, soit une somme totale de **168 €** (CENT SOIXANTE HUIT EUROS) pour la durée totale de l'occupation domaniale.

Cette somme sera réglée auprès de la Régie Recettes aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie.

ARTICLE 4 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 5 :

Monsieur Le Maire, le Comptable Public, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Service Financier/Régie, Service Communication de la Ville, Service Politique de la Ville pour transmission à Monsieur Jim GOT.

Fait en Mairie, le **VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS**

Par délégation du Maire

Caractère Exécutif

Madame Jeanne Charrier
Maire

Le 30 juin 2023



Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la Voirie



Acte à classer**ARR23-341TECH**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-29T05-57-02.00 (MI246023993)**Identifiant unique de l'acte :**095-219502523-20230621-ARR23-341TECH-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC UN "ÉTÉ À FRANCONVILLE"
PLAINE DU 14 JUILLET - INSTALLATION D'UN MANÈGE ENFANTIN
DU 8 JUILLET AU 10 AOÛT 2023.**Date de décision :** 21/06/2023**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.3. convention d'occupation**Identifiant unique de l'acte antérieur****Acte :** [Arrêté 23-341 Un été à Franconville](#)
[Plaine du 14 juillet du 8.07 au](#)
[10.08.23.PDF](#)**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/06/23 à 05:57

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)**Transmis**

Date 29/06/23 à 05:57

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)**Accusé de réception**

Date 29/06/23 à 06:02

